Docusign Envelope ID: 3E4F942B-B2E2-47C3-8769-C45CFD767891

« R.C »
Société à responsabilité limitée
Capital social : 2.000 Euros
Siège social : 1070 Chemin du Puits
Route du Vallon
83320 CARQUEIRANNE

RCS TOULON 922 444 161

ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 03 OCTOBRE 2024

L'an deux-mille vingt-quatre,
Le 03 octobre,

Au siège social,

Les soussignés :

- **Monsieur Fabien RAMEL**, propriétaire de
5 parts sociales, numérotées de 1 à 5, ci…….....5 parts

- **Madame Dominique COLL**, propriétaire de
5 parts sociales, numérotées de 6 à 10, ci…….……...…….....5 parts

- **Monsieur Baptiste RAMEL-COLL**, propriétaire de
990 parts sociales, numérotées de 11 à 1.000, ci……...……..…….....990 parts

- **Monsieur Andy CARLE**, propriétaire de
1.000 parts sociales, numérotées de 1.001 à 2.000, ci..…….....1.000 parts

Seuls associés et propriétaires de la totalité des 2.000 parts sociales de 1 Euro de valeur nominale chacune émises par la société « R.C »,

Ont pris à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article 15-1 des statuts de la Société, les décisions suivantes portant sur :
- l'agrément du projet d'apport de 990 parts sociales appartenant à Monsieur Baptiste RAMEL-COLL au profit de la société HOLDING RAMEL,
- l'agrément de la société HOLDING RAMEL en qualité de nouvelle associée,
- la modification corrélative des articles 6 et 7 des statuts ;
- les pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION : *agrément du projet d'apport de parts sociales*

Les associés, conformément aux dispositions des statuts, décident d'autoriser l'apport de 990 parts sociales détenues par Monsieur Baptiste RAMEL-COLL dans le capital social de la Société R.C au profit de la société dénommée HOLDING RAMEL.

DEUXIEME DECISION : *agrément de la société HOLDING RAMEL en qualité de nouvelle associée*

Les associés, conformément aux dispositions des statuts, agréent, en qualité de nouvelle associée :

DS RF DS CD DS BR DS C A

Docusign Envelope ID: 3E4F942B-B2E2-47C3-8769-C45CFD767891

- la société « HOLDING RAMEL », société civile au capital de 224.407 Euros dont le siège social est situé 1070 Route du Vallon, Chemin du Puits, 83320 CARQUEIRANNE, représentée par Monsieur Baptiste RAMEL-COLL ès-qualités de gérant, en cours de formation.

TROISIEME DECISION : ***modification corrélative des articles 6 et 7 des statuts***

En conséquence des décisions qui précèdent, les associés décident de modifier, à compter de ce jour, les articles 6 et 7 des statuts comme suit :

A l'article 6, il est ajouté l'alinéa suivant :

« ***ARTICLE 6. APPORTS – FORMATION DU CAPITAL***

(…)

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 03 octobre 2024, Monsieur Baptiste RAMEL-COLL a fait apport de la totalité des 990 parts sociales qu'il détenait dans le capital social de la société R.C au profit de la société HOLDING RAMEL ».

Le reste de l'article 6 est inchangé.

Par ailleurs, l'article 7 des statuts est modifié comme suit :

« ***ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL***

Le capital social est fixé à la somme de ***deux mille (2.000) Euros****, divisé en 2.000 parts sociales de 1 Euro chacune, numérotées de 1 à 2.000, entièrement libérées et attribuées aux associés comme suit :*

- ***A Monsieur Fabien RAMEL****, à concurrence de*
5 parts sociales, numérotées de 1 à 5, ci……...……....5 parts

- ***A Madame Dominique COLL****, à concurrence de*
5 parts sociales, numérotées de 6 à 10, ci……...…….....5 parts

- ***A la société HOLDING RAMEL****, à concurrence de*
990 parts sociales, numérotées de 11 à 1.000, ci……...…….990 parts

- ***A Monsieur Andy CARLE****, à concurrence de*
1.000 parts sociales, numérotées de 1.001 à 2.000, ci……...……...1.000 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social, ci……2.000 parts ».

QUATRIEME DECISION : ***pouvoirs en vue des formalités***

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et de publicité requises par la Loi.

Le présent acte, qui constate les décisions unanimes des associés en date de ce jour, sera mentionné sur le registre des décisions tenu par la Gérance au siège social.

DS RF DS CD DS BR DS CA

Docusign Envelope ID: 3E4F942B-B2E2-47C3-8769-C45CFD767891

Le présent acte est signé par chacune des Parties dans le cadre du processus de signature électronique (conformément aux articles 1366 et 1367 du code civil) par l'Autorité de Certification "DocuSign", les certificats de la chaine de certification étant disponibles à l'adresse suivante : https://www.docusign.fr/societe/politiques-de-certifications.

ASSOCIE	SIGNATURE
Monsieur Fabien RAMEL	DocuSigned by: RAMEL Fabien 9D59E03328F0424...
Madame Dominique COLL	DocuSigned by: COLL Dominique C84F34F14A9B412...
Monsieur Baptiste RAMEL-COLL	DocuSigned by: Baptiste RAMEL 3BCE5D87D83B4A9...
Monsieur Andy CARLE	DocuSigned by: C7489EFB8F9E4CC...
Fait par signature électronique, le 03 octobre 2024	